EDITORIAL

Quelle leçon de civisme viennent de donner les dirigeants des banques qui, renflouées par l'Etat à coup de milliards d'euros il y a un an, affichent des bénéfices substantiels pour le premier semestre 2009 et annoncent qu'ils en réservent une bonne part à la poursuite du versement de bonus exorbitants à leurs traders, bonus équivalents à plusieurs années de SMIC.
Ils justifient cette décision par le fait que la réduction, donc pas seulement la suppression, de cette forme de rémunération risquerait de priver le système bancaire français de ses " meilleurs traders " qui succomberaient à la tentation d'aller monnayer leur talent ailleurs !
Le cynisme de tels propos démontre, s'il fallait encore convaincre quelques incrédules, que pour ces dirigeants, le système bancaire n'aurait de finalité que d'assouvir l'appât démesuré du gain de quelques-uns auxquels ceux qui créent les richesses devraient tribut. Sans compter que ces " grands talents " au service d'eux-mêmes ont sans doute quelque responsabilité dans la faillite des banques ayant déclenché la crise financière, économique et sociale en septembre 2008.

Nous ne prônons pas l'égalitarisme en matière de politique salariale : la qualification et la qualité de sa mise en œuvre doivent être la base des rémunérations à partir d'un SMIC brut que nous revendiquons à 1 600 € mensuels.
La capacité de cette " élite " autoproclamée qui s'étale avec une telle impudeur ne peut qu'alimenter la colère de ceux qui sont, à un degré plus ou moins dévastateur, des victimes de la crise.
Mais la colère ne suffit pas à imposer des changements permettant à chacun de vivre décemment des fruits de son travail, pendant sa vie active puis au cours de sa retraite.

Notre responsabilité de syndicalistes est de travailler à l'émergence de perspectives et d'actions propres à imposer une autre politique financière au service de l'économie.

C'est ce qu'a rappelé la CGT dans son communiqué du 26 août dernier :

" il faut mettre fin à cette situation scandaleuse. Pour la CGT, les aides de l'Etat doivent être conditionnées à l'octroi des crédits aux taux réduits en faveur de l'emploi et de l'investissement productif, notamment en direction des PME. Les fonds publics utilisés actuellement sans aucune contrepartie doivent aussi être mobilisés pour impulser la création d'un pôle financier public dont la principale mission consisterait à soutenir l'activité économique pour financer les missions d'intérêt général et répondre aux besoins sociaux ".
Cela suppose des échanges, des débats, des réflexions, donc des contacts avec les retraités en ce qui nous concerne car en tant que retraités, nous sommes concernés par ces enjeux, donc partie prenante des luttes.
Nous avons des intérêts liés à notre situation de retraités et avons su mener des actions spécifiques tout au long de l'année écoulée en participant aussi d'une façon très visible aux actions d'ensemble.

Le gouvernement entend revenir sur les retraites dès 2010. Son objectif est clair : diminuer de toutes les façons possibles le " coût " des pensions. Même les plus petites mesures ne sont pas pour lui négligeables : ainsi il a supprimé sa participation à l'AMD (aide ménagère à domicile) dont pouvait jusqu'à peu bénéficier les retraités de la fonction publique, ainsi il remet en cause les MDA (majoration de durée d'assurance) jusqu'alors prévues par le régime général des retraites de la sécurité sociale en faveur des femmes assurées sociales ayant élevé un ou plusieurs enfants.
Cette dernière manœuvre est particulièrement perverse : elle est présentée au nom du principe d'égalité hommes-femmes, alors qu'elle aboutira inévitablement à réduire les avantages des femmes sans accorder grand chose aux hommes puisqu'elle doit être réalisée à "coût constant".
Déjà la loi de 2003 avait réduit *"la bonification accordée aux femmes fonctionnaires pour chacun de leurs enfants*" au nom de ce même principe conduisant à réduire l'avantage accordé aux femmes sans accorder beaucoup plus aux hommes.
Mais, de plus, cette bonification conférait à la grossesse puis à l'accouchement et à ses suites, une fonction sociale spécifique aux femmes. Sous prétexte d'égalité, la spécificité de l'apport des femmes dans les phénomènes de reproduction a été niée.
Parcontre, la majoration de pension pour les pères et les mères ayant eu au moins trois enfants est actuellement maintenue.

Notre activité va s'inscrire dans la préparation du 49è congrès confédéral qui se tiendra à Nantes du 7 au 11 décembre prochain.
Pour la première fois, l'UFR dispose de 2 délégués à ce congrès confédéral, indépendamment des 45 délégués des syndiqués actifs de la FERC. Ils seront donc les représentants de l'ensemble des syndiqués retraités de la FERC.
Nous avons élu nos deux délégués lors de la CE de juin : ce sont Gérard Corneloup (SNR UNSEN) et Christian Réglier (SNR -AFPA), donc l'un de la fonction publique et l'autre du secteur privé, tous deux membres de la CE de l'UFR. Ils participeront à tous les votes du congrès, porteurs des voix des retraités.
Nous les avons donc investis d'une responsabilité importante car, pour nous représenter, encore faut-il qu'ils participent aux rencontres et débats avec les retraités de l'UFR : c'est ce que nous allons nous efforcer d'organiser au cours de notre CE du 6 octobre.
Ce 49è congrès se situe dans une période critique qui exige des changements profonds de la société mais aussi du mouvement syndical. En particulier, la faiblesse des syndicats français en termes d'adhérents constitue un handicap majeur.

La CGT propose une " ***maison commune de la retraite*** " : quelle réponse donnons-nous ?
L'organisation syndicale des retraités doit aussi faire l'objet de débats approfondis : quel rôle ? quelle forme ? quels moyens pour les réunir ces retraités, les mobiliser ?
D'autres part, les actions au niveau national sont en discussion pour les trois mois qui viennent, des rencontres sont en cours entre UFR des différentes confédérations, tenez-vous prêts !

Par Françoise Raffini
secrétaire générale de l'UFR

Place des retraités dans la société

La Commission Exécutive de l'UFR a mis en place des groupes de travail qui permettent des discussions en petits groupes, et qui font un rapport devant chaque CE, destinés à alimenter les discussions au sein de cette instance.

Un de ces groupes s'intitule : " Place des retraités dans la société ". Il s'est réuni tous les lundis précédant la séance plénière de la CE avec, à chaque fois une demi-douzaine de camarades.

La dernière réunion de l'année scolaire 2008-2009 résume bien le point de vue des camarades.

1) Le GT n'est pas un club où l'on échange des idées, mais un groupe de syndicalistes qui veulent que leurs travaux débouchent, débouchent sur des revendications et éventuellement sur l'élaboration de documents pour les UL ou les UD (le seul résultat actuellement, c'est un 4 Pages de l'UD de la Corrèze en liaison avec l'INDECOSA) travail à continuer, peut-être sous des formes différentes suivant les départements).

2) Les sections de retraités ont les plus grandes difficultés à savoir QUI part en retraite et donc se heurtent à ce problème pour la mise en œuvre de la continuité syndicale.

3) par qui les retraités se sentent -ils le mieux représentés ? Réponse : par leurs élus plus que le syndicat.

4) Place des retraités dans notre syndicat : cette question n'est pas mal intentionnée : elle s'appuie sur le sentiment que n'ayant plus qu'un lien lâche avec le syndicat professionnel, l'on doit s'interroger sur la ou les structures qui se montrent le plus accueillantes au retraité et où son action peut être le plus utile (et valorisée). Rappelle avec force la revendication de rétablir le lien statutaire entre les salaires des actifs et les retraites.
La réponse, ce n'est ni à la Fédé, ni à l'UGFF, mais c'est à l'UL/ UD et les structures locales (CODERPA), que le retraité peut le mieux agir. Par contre, si le camarade membre de la CE dit qu'il vient au compte de la Fédé, et qu'il peut faire le lien avec Montreuil, il est accueilli à bras ouverts.
Cela souligne l'importance de l'UL comme instance de proximité, indispensable pour les retraités comme pour les actifs.

5) CODERPA : on s'est battu pour avoir des représentations régionales de retraités et pouvoir ainsi affirmer nos revendications spécifiques. Mais il semble que sur 24 régions (métropolitaines), les retraités sont structurés seulement dans 9 d'entre elles. Comment faire, après les modifications intervenues au moment de la loi de 2004 (c'est désormais le Conseil Général qui en a la responsabilité) pour mieux s'implanter.

Ce problème rejoint celui de la continuité syndicale : si le syndiqué connaît le chemin de l'UL quand il est en activité, et donc reconnaît l'importance du travail " interpro " et si son syndicat pense à signaler son prochain départ en retraite, il n'y a pas de rupture. Un problème se pose avec le changement d'UD quand le syndiqué ne réside pas dans la ville où il travaillait et donc son changement de rattachement. (Statuts confédéraux).

6) Le groupe de travail pense que l'on devrait discuter, lors de la prochaine CE, des textes édités en vue du 49è Congrès confédéral concernant les structures de la CGT. (texte de la Commission ad hoc)
Maintenant que de plus en plus de syndicats fixent la cotisation des retraités à 1% de leur retraite, la place réelle des syndiqués lors des votes pourrait être revue.

7) Si nous avons avancé le fait que cette réunion résumait bien les préoccupations du Groupe, cela ne minimise pas les autres exposés qui ont été faits sur les soins palliatifs, le logement, y compris les maisons de retraites souvent isolées, éloignées du lieu de vie des retraités au lieu de les laisser dans leur milieu de vie.

Enfin ont été abordés les problèmes de santé (y compris les ponctions pratiquées par le biais de la CSG, ARDS, contributions diverses : 1 € au médecin, 0,50 € par boîte de médicament, les transports sanitaires, frais d'hébergement en hôpital, etc.) qui grèvent particulièrement les ressources des personnes âgées.

La loi Bachelot a bien sûr été une préoccupation du Groupe, ainsi que le " 5è risque " et l'existence de la CNSA comme intermédiaire entre la Sécurité sociale et les départements. Comment faire valoir qu'en cas de handicap lié à l'âge, 85% de l'aide est " informelle ", c'est-à-dire assumée par la solidarité intergénérationnelle.

Le travail de ce groupe est loin d'être terminé : lors de sa prochaine réunion, il devrait examiner un document de l'IRES sur " *Face à l'allongement de la durée de vie, quelles représentations politique et sociale des retraités pour assurer leur place et leur rôle dans la société,"* paru en janvier 2009 émanation du Centre pluridisciplinaire de Gérontologie de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble.

Par Catherine LEFEBVRE
Membre de la CE de l'UFR

Pouvoir d'achat

Définition : quantité de biens et services qu'une somme d'argent peut acheter soit la capacité d'achat d'une personne que lui permet l'intégralité de ses revenus.
Le calcul du pouvoir d'achat est un problème complexe. Il doit tenir compte à la fois des prix et des revenus. L'indice des prix de l'INSEE permet d'évaluer les prix.
La mesure des revenus est plus épineuse car concerne à la fois le salaire, les prestations familiales, les prélèvements sociaux, les revenus de l'épargne, le poids des impôts …

Les Français ont la conviction que la hausse des prix est beaucoup plus rapide que ne l'annonce l'indice INSEE car ils sont plus sensibles aux achats courants et répétitifs qu'aux achats occasionnels (ordinateur, télévision …) dont les prix diminuent et font baisser l'indice moyen.
En décembre 2005, dans le spécial retraité(e)s de "Fonction publique 124 " nous écrivions *" les dépenses c'est aussi une question de* ***volume****, par exemple, le besoin grandissant avec l'âge des dépenses liées à la santé, au chauffage, aux services domestiques … "*
C'est toujours vrai aujourd'hui, si sur un an on constate une baisse des prix (-0,7%) suite à la baisse des prix alimentaires (-1,1%), il y a une hausse importante des prix des services (+2,3%) dont maisons de retraite (+3,7%), eau (+3,1%), transports ferroviaires (+ 3,2%), services liés au logement (+2%), hébergement vacances (+ 5,5%), etc.
Une personne sur deux vit avec 1467 € par mois (impôts déduits). Elle destine 80% de cette somme aux dépenses contraintes et incontournables qui augmentent plus vite que leur revenu (eau, gaz, loyer, combustible).

Après avoir payé les frais d'alimentation, de transport, de santé et d'éducation, il reste moins de 300 euros pour les loisirs, les vacances, l'habillement et les biens d'équipement.
Ce n'est donc pas étonnant qu'une personne sur deux ne parte pas en vacances et que 40% n'ont pas de livret d'épargne !
57% des Français sont satisfaits de leur situation financière mais cela dépend du sentiment d'être protégé financièrement contre la crise (retraites, salaires de la fonction publique, cadres …) contrairement aux catégories modestes (ouvriers, jeunes) 75% jugent leur situation mauvaise.

Les Français restent néanmoins prudents en matière de consommation (seuls 14% jugent la situation actuelle favorable aux achats contre 83% qui jugent la situation économique mauvaise). L'emploi instable est la première source des inégalités des revenus.
Derrière les moyennes il y a des catégories de Français qui souffrent : les précaires, ceux qui ont perdu leur emploi ou n'ont plus l'indemnité de chômage.

Les médias affichent : le pouvoir d'achat progresse malgré la crise. On parle même de sortie de la récession !

La CES (confédération européenne des syndicats) estime qu'il est **prématuré** de parler de reprise. John Monks déclare : *" la dure réalité, en dépit des interprétations les plus optimistes, est que le chômage augmentera en Europe jusqu'en 2010. Nous constatons que les jeunes ayant fini leurs études sont confrontés à une chute considérable d'opportunité d'emplois.*
Personne ne peut se permettre de faire preuve d'autosatisfaction alors que l'on a encore besoin d'injecter plus de croissance et plus d'emplois dans l'économie ".

Rapport COTIS

La défense du pouvoir d'achat a été la raison primordiale des actions diverses du 1er semestre 2009, en particulier celle du 29 janvier qui a rassemblé 2,5 millions de personnes.

Cette importante mobilisation a conduit Nicolas Sarkozy à commander à Jean-Michel Cotis, directeur général de l'INSEE, un rapport intitulé "partage de la valeur ajoutée, partage du profit et les écarts de rémunération en France".
Extraits de la lettre de mission *"...au moment où notre pays, comme le reste du monde, traverse une crise économique d'une ampleur inédite, nous devons être capables de refonder un modèle économique et social sur une éthique, celle du travail et d'un partage des richesses produites plus justes et plus efficaces".*

Ce rapport souligne plusieurs points :

1) Une part plutôt stable des salaires dans la valeur ajoutée (richesse créée par les entreprises) depuis 20 ans (fin des années 80) mais d'un niveau très inférieur à celui de la période dite des "trente glorieuses" (1955-1973) : - 5,9 points soit un transfert de 85 milliards d'euros vers les profits.

2) Accroissement des inégalités salariales.
Accroître la part des profits octroyée aux salariés sous forme d'intéressement et de participation fournit des revenus aléatoires inégalement distribués, profitant aux hauts salaires. La part de la masse salariale perçu par les 1% les mieux rémunérés est passée de 5,5% à 6,5% entre 1996 et 2006. Cela représente 130.000 personnes dont le salaire brut annuel est de 120.000 euros.
Ceci a contribué au sentiment de déclassement au sein des classes moyennes,

sans parler de l'appauvrissement de la Sécu, l'intéressement et la participation n'étant pas soumis à cotisation.

3) Une hausse des dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires ont plus que doublé entre 1993 et 2007 (de 7,1% à 16;3%) .

En 1982 ils représentent 4,4% de la masse salariale et 12,4% en 2007. En clair les salariés travaillent aujourd'hui près de 6 semaines par an pour les actionnaires contre 2 semaines au début des années 80 !

4) La règle des trois-tiers

Le Président Sarkozy avait commandé ce rapport dans le but de partager les profits en trois tiers : pour l'investissement, pour les actionnaires sous forme de dividende, pour les salariés. Le rapport Cotis établit que les profits sont répartis actuellement de la façon suivante: 57% pour l'investissement, 36% pour les revenus du capital, 7% pour l'épargne salariale sous forme d'intéressement et de participation.

Le professeur J.M. Harribey (maître de conférence d'économie) souligne que l'application de cette règle produirait une baisse de 24 points (57%-33%) des sommes consacrées aux investissements risquant de produire une catastrophe économique par l'affaiblissement du potentiel productif. Il conclut que la proposition du Président n'a aucun sens. Il l'accuse même *"d'inculture ou de roublardise pour noyer le poisson".* On peut d'ailleurs noter que cette annonce de Sarkozy (une de plus !) n'a plus jamais refait surface. M. Harribey propose que, sans toucher à l'investissement, soit transférée une part importante de la valeur ajoutée des revenus du capital vers ceux du travail, par exemple ramener leur part de 36% à 12%, ce qui permettrait une augmentation d'environ 10% de la masse salariale à consacrer à l'emploi, aux bas salaires, aux minima sociaux et cotisations sociales pour sauver la protection sociale.

5) Diminuer les cotisations sociales pour augmenter les salaires

(en somme, cotiser moins pour gagner plus !)

Conséquences : démantèlement de notre système de protection sociale pour en établir un autre : le salarié ne cotiserait pas à la Sécurité sociale mais devrait se débrouiller personnellement pour sa retraite en plaçant son épargne dans un fonds de pension.

On est loin de l'augmentation des salaires ! Pourtant l'argent existe ne serait-ce que les 30 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales accordée sans contrepartie aux entreprises.

Réactions :

- Michel Husson (statisticien et économiste français (administrateur de l'INSEE, membre de la fondation Copernic et du C.S. d'Attac) remarque que le rapport ne fait pas état de la contrepartie de la compression salariale. Il constate que cette dernière n'a pas favorisé l'investissement mais qu'elle a permis aux entreprises de distribuer de plus en plus de dividendes (12% de la masse salariale en 2007 contre 4% en 1982).
- Décryptage du rapport avec Nasser Mansouri-Guilani (responsable du secteur activités économiques CGT)

a) en focalisant sur la période récente la stabilité des salaires, le rapport minimise le fait majeur qu'aujourd'hui la part des salaires dans la valeur ajoutée est très inférieure à celle des années 1950-1960. Il considère que c'est un hold-up de 60 milliards sur les salariés!

b) Les cotisations sociales sont montrées du doigt pour expliquer la faiblesse des salaires. En 20 ans, la cotisation des salariés a presque triplé pendant que celle des employeurs a stagné suite à un choix politique au détriment des salariés (point totalement négligé dans le rapport).

D'où sa déclaration : *"la CGT, sollicitée par la mission Cotis, récuse l'idée d'un diagnostic partagé. Le rapport dresse une série de constats utiles, mais ils sont accompagnés de commentaires souvent biaisés. C'est pourquoi la CGT précise qu'elle ne partageait ni les conclusions, ni la présentation et l'interprétation qui en sont faites. Le désaccord fondamental porte sur les présupposés idéologiques qui traversent le rapport en matière de salaires, de cotisations sociales et d'emploi."*

Nous pouvons adopter sa conclusion : Pour revaloriser et améliorer le pouvoir d'achat il faut, avant tout, augmenter les salaires et donc relancer la négociation salariale dans les entreprises et les branches. Il s'agit d'instaurer une sécurité sociale professionnelle, stratégie de lutte contre la précarisation des emplois et pour la qualification de toutes les catégories de salariés. Pour combattre les inégalités il faut engager une réforme fiscale visant à supprimer le bouclier fiscal et à rétablir la progressivité de l'impôt sur le revenu en créant notamment de nouvelles tranches d'impôt sur les hauts revenus. Les constats du rapport confortent donc les exigences portées par les salariés dans les luttes passées et probablement à venir.

Par Alice BERNET
Membre de la CE de l'UFR